

**AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE**

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2021-03-17-00291      Référence de la demande : n°2021-00291-011-001

Dénomination du projet : Suivi post-implantation d'un parc éolien dans les Vosges (88) à Jésonville et Dommartin-lès-Vallois

Lieu des opérations : -Département : Vosges - Commune(s) : 88260 - Dommartin-lès-Vallois.88260 - Jésonville.

Bénéficiaire : Bureau d'études Sciences Environnement

**MOTIVATION ou CONDITIONS**

Cette demande émane d'un bureau d'étude spécialisé dans les suivis, inventaires de la faune et de la flore, les études d'impact sur la biodiversité (Sciences Environnement).

Elle concerne les suivis de mortalité de deux espèces de chiroptères (Grande Noctule et Noctule commune) ainsi qu'une espèce d'oiseau (Milan royal) sous les éoliennes d'un parc situé sur la commune de Jésonville et Dommartin les vallois dans les Vosges (88), les Eoliennes de Saönes et Madon.

La demande concerne le prélèvement et le transport de cadavres et d'animaux blessés vers le centre de soins Gorna ou celui du Muséum de Bourges, après transit dans les bureaux de la société Sciences Environnement, par des naturalistes expérimentés.

La période considérée démarre à partir de la date de notification de l'arrêté de 2021 jusqu'au 1er mars 2022.

Il est demandé que l'ensemble des cadavres de chiroptères soient systématiquement envoyés au Muséum de Bourges pour analyses, comme cela est l'usage depuis les recommandations issues du PNA n°2 en faveur des chiroptères.

Concernant les rapaces, et singulièrement le Milan royal, le transfert vers un centre de soin doit être envisagé pour qu'une autopsie générale puisse être réalisée. A évaluer avec les partenaires du territoire, en fonction des possibilités.

Le CNPN émet un avis favorable sous réserve qu'un bilan annuel global sur l'ensemble des espèces protégées soit envoyé à la DREAL, au CSRPN et au CNPN.

En outre, au regard de ces demandes d'autorisations, il est demandé à la DREAL un bilan de l'application de la procédure ERC pour ce parc.

## MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :  
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable [ ]

Favorable sous conditions [X]

Défavorable [ ]

Fait le : **03/05/2021**

Signature :

